

VILLE DE NOUMEA

POLE AMENAGEMENT

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Division Etudes et Travaux
Voirie Eau et Assainissement

CM/AD/10942

N° 2019/245

1109

D (N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 au marché sur appel d'offres pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration de Rivière Salée

P.J. : 1 projet de délibération

Les travaux de mise à niveau de la station d'épuration de Rivière Salée (10 800 EH) comprennent l'aménagement de la filière eau et une reconstruction complète de la filière boue, avec pour objectif d'assurer la fiabilité du traitement des eaux usées. Suite à la période de préparation et aux aléas rencontrés au cours de ce chantier de réhabilitation, il est proposé des travaux complémentaires permettant l'amélioration des conditions d'exploitation, le remplacement d'équipements vétustes et l'aménagement intérieur du bâtiment de traitement des boues.

Des prestations prévues initialement ne sont finalement plus adaptées et constituent donc des moins-values prises en compte.

Les travaux complémentaires correspondent :

- Au remplacement d'un tuyau vétuste entre un nouveau regard et le poste de tête actuel par un tuyau en fonte DN 300 mm ;
- A la substitution d'une pompe gavageuse par une vis de convoyage pour l'acheminement des boues déshydratées vers les bennes de stockage. La vis de convoyage permet d'obtenir un aspect moins pâteux des boues et améliore le rapport quantité/volume ;
- A la création d'une plateforme dans le bâtiment de traitement des boues pour un fonctionnement optimal de la vis de convoyage et une meilleure répartition des boues dans les bennes de stockage. Les garde-corps de cette plateforme et de l'escalier seront en matériaux composites (atmosphère avec traces possibles de gaz oxydants). Les caillebotis en matériaux composites de cette plateforme seront pleins et larmés ;
- Au remplacement des échelles d'accès aux bassins d'aération par des escaliers.

Les prestations à ne pas réaliser correspondent :

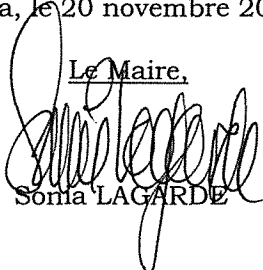
- A la mise en place des vannes et trémie au droit des dégazeurs. En effet, le niveau du liquide en période de pointe permet l'évacuation d'une partie des écumes via les trémies existantes.
- A la fourniture des deux bacs poubelles de 660 litres. Cette prestation n'est plus à réaliser par l'entreprise puisque des bacs sont mis à disposition dans le cadre du contrat de sous-traitance de l'exploitant.

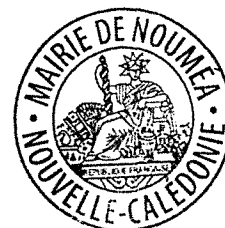
Ces travaux complémentaires nécessitent une prolongation du délai d'exécution de deux mois et une hausse du coût initial du marché de 7.480.339 F/CFP TTC. Le marché passerait ainsi de 252.855.818 F/CFP TTC à 260.336.157 F/CFP TTC soit une augmentation de 2.96 % environ. Les crédits affectés à cette opération sont inscrits au budget de la Ville.

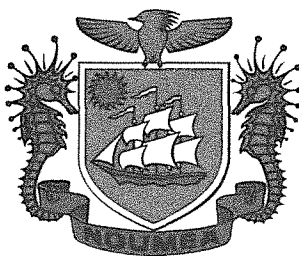
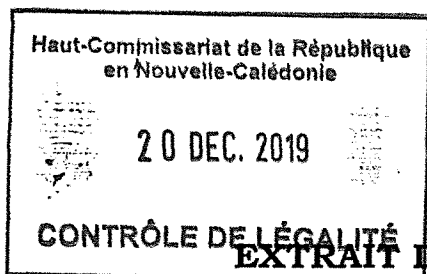
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'avenant du marché sur appel d'offres ouvert n° 98 218 2018 T 024 attribué à SOGEA PACIFIQUE pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration de Rivière Salée.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Paule GARGON
	Mme	Janine BAJON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 39	M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
Nombre de votants	: 45	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Jinezi Annie QAEZE	M.	Angélo PITO

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1109

autorisant la signature de l'avenant n° 1 au marché sur appel d'offres pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration de Rivière Salée

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2010/1247 du 14 décembre 2010 approuvant le schéma directeur d'assainissement de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017 / 619 du 8 août 2017 autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de mise à niveau de la station d'épuration de Rivière Salée,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 26 février 2019 n° 2019/113 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville et n° 2019/114 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 17 juillet 2019 n° 2019/628 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 et n° 2019/629 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n°1 du budget principal primitif 2019,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 22 octobre 2019 n° 2019/874 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 et n° 2019/875 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/1055 du 17 décembre 2019 relative à la modification de la délibération n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/245 du 20 novembre 2019,

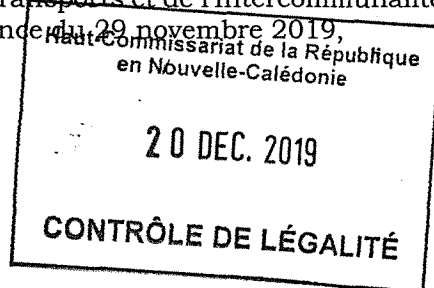
La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 29 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer l'avenant n° 1 au marché sur appel d'offres n° 98 218 2018 T 024 attribué à SOGEA PACIFIQUE pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration de Rivière Salée.



ARTICLE 2 /

Les travaux complémentaires faisant l'objet de cet avenant correspondent :

- Au remplacement d'un tuyau vétuste entre un nouveau regard et le poste de tête actuel par un tuyau en fonte DN 300 mm ;
- A la substitution d'une pompe gaveuse par une vis de convoyage pour l'acheminement des boues déshydratées vers les bennes de stockage;
- A la création d'une plateforme dans le bâtiment de traitement des boues pour un fonctionnement optimal de la vis de convoyage et une meilleure répartition des boues dans les bennes de stockage. Les garde-corps et caillebotis seront en matériaux composites ;
- Au remplacement des échelles d'accès aux bassins d'aération par des escaliers.

ARTICLE 3 /

Cet avenant engendre une prolongation du délai d'exécution de 2 mois et une hausse du coût initial du marché de 7.480.339 F/CFP TTC soit de 252.855.818 F/CFP TTC à 260.336.157 F/CFP TTC correspondant à une augmentation de 2.96 % environ. Les crédits affectés à cette opération sont inscrits au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5/

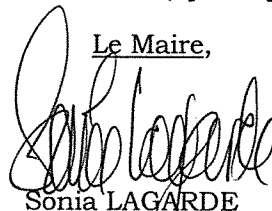
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée à la SOGEA PACIFIQUE.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

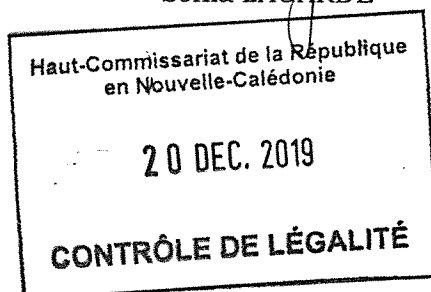
NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

Le Maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1
SOGEA PACIFIQUE	



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le - 6 JAN. 2020
et ~~Le~~ publié le 24 DEC. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DE RIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.